LE *RÈGLEMENT* S'APPLIQUE-T-IL À VOUS?

Le *Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés* stipule les exigences auxquelles les systèmes de stockage relevant de la compétence fédérale doivent être conformes. Ceux-ci comprennent les systèmes qui servent à stocker des produits pétroliers et des produits apparentés et qui sont situés sur le territoire domanial ou sur les terres autochtones. Cette fiche de renseignements vous aidera à déterminer si le *Règlement* s'applique à vous.

Sachez stocker 2

Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés

Votre système de stockage relève-t-il de la compétence fédérale?

Le *Règlement* s'applique aux systèmes de stockage :

- situés sur le territoire domanial ou sur les terres autochtones, y compris les systèmes qui sont exploités par les conseils de bande ou qui appartiennent à des entreprises privées (comme des gîtes ou des marinas) sur les terres autochtones;
- exploités par des entreprises privées situées dans des parcs fédéraux ou sur le territoire domanial;
- exploités à n'importe quel endroit au Canada par un ministère, une commission ou un organisme fédéral ou appartenant à la Couronne (même si ces systèmes ne se trouvent pas sur le territoire domanial ou les terres autochtones);
- détenus ou exploités par une entreprise fédérale, y compris les chemins de fer, les administrations portuaires inscrites à l'annexe de la *Loi maritime du Canada* ou les aéroports au sens de la *Loi sur l'aéronautique*.

Les produits stockés dans les réservoirs sont-ils visés par le *Règlement*?

Le *Règlement* vise les systèmes qui contiennent des produits pétroliers comme l'essence, le diesel, le carburéacteur et le mazout de chauffage domestique ainsi que des produits apparentés tels que le biodiesel, l'isopropanol, l'éthylène glycol non inhibé et le carburant E85. Vous trouverez une liste complète des produits apparentés à l'annexe 1 du *Règlement*. Le *Règlement* ne s'applique pas aux systèmes contenant des produits pétroliers non traités.

Canada

Votre type de système de stockage est-il visé par le *Règlement?*

Le *Règlement* d'Environnement et Changement climatique Canada s'applique aux réservoirs de stockage ayant une capacité de plus de 230 litres et conçus pour demeurer à l'endroit où ils sont installés.

Les systèmes de stockage qui suivent NE SONT PAS assujettis au *Règlement* :

- Les contenants de stockage ayant une capacité de moins de 230 litres;
- Les réservoirs de stockage intérieurs installés dans un bâtiment qui offre le confinement secondaire requis [veuillez consulter l'alinéa 2(2)*a*) du *Règlement*];
- Les réservoirs sous pression (p. ex., pour le propane);
- Les réservoirs hors sol qui ont une capacité totale combinée de 2 500 litres ou moins et qui sont raccordés à un appareil de chauffage ou à une génératrice d'urgence;
- Les systèmes de stockage visés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie* ou par la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'article 2 du *Règlement*.

Qui doit respecter le *Règlement*?

Les propriétaires et les exploitants de systèmes de stockage doivent être conformes aux exigences du *Règlement*. L'expression « votre système de stockage » utilisée dans la présente fiche désigne le système de stockage que vous exploitez ou qui vous appartient.

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter notre site Internet au www.ec.gc.ca/rs-st. Si l'information dont vous avez besoin n'apparaît pas sur notre site Internet, veuillez communiquer avec le bureau de votre région ou le Programme des systèmes de stockage :

Pacifique et Yukon	ec.reservoirspyr-tankspyr.ec@canada.ca	604-664-9100
Prairies et Nord	ec.promconrpn-compropnr.ec@canada.ca	780-951-8600
Ontario	ec.enviroinfo.ontario.ec@canada.ca	416-739-4826
Québec	ec.reservoirsqc-tanksqc.ec@canada.ca	514-283-5350
Atlantique	ec.enviroinfo.ec@canada.ca	902-426-7231
Programme des systèmes de stockage	ec.registrereservoir-tankregistry.ec@canada.ca	1-844-672-8038

Le présent document a été rédigé aux fins de référence et d'accessibilité et n'a pas de caractère officiel. Il ne vise qu'à donner une orientation générale. Pour l'interprétation et l'application du Règlement*, l'utilisateur doit consulter la version officielle du* Règlement sur les systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés *et demander son propre avis juridique, s'il y a lieu.*

Nº de cat. : En4-94/2-2015F-PDF
ISBN : 978-0-660-02805-7
Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.

Photos : © Thinkstockphotos.ca
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016
Also available in English